

Aliénation d'actions propres

L'article 8:6 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019, portant exécution du nouveau Code des sociétés et association à partir du 1^{er} janvier 2020, stipule que toute aliénation d'actions propres doit être rendue publique.

En vertu de cet article, Umicore déclare que suite à des exercices d'options par son personnel dans le cadre de la rémunération via options sur actions d'Umicore (Umicore Incentive Stock Option Plan), elle a, depuis le 1^{er} janvier 2020, aliéné des actions Umicore hors bourse (OTC) en vue des livraisons de ces actions aux membres du personnel concernés. Umicore a également aliéné des actions propres pour satisfaire à des octrois d'actions aux membres du Conseil de direction et du Conseil de surveillance.

Voici un aperçu des transactions effectuées entre le 22/02/2021 et le 26/02/2021:

Date et heure de la transaction	Plan LTI	Quantité des actions aliénées	Prix d'exercice (€)
24/02/2021 13:20	ISOP 2015	500	17,289
24/02/2021 13:20	ISOP 2015	3.000	17,289
24/02/2021 13:26	ISOP 2015	1.000	17,289
25/02/2021 17:03	ISOP 2016	2.500	16,632

Un aperçu reprenant toutes les aliénations d'actions propres par Umicore depuis le 1^{er} janvier 2020 est disponible [ici](#).

Pour tout complément d'information

Investor Relations

Saskia Dheedene

+32 2 227 78 38

saskia.dheedene@umicore.com

Eva Behaeghe

+32 2 227 70 68

eva.behaeghe@umicore.com

Aurélie Bultynck

+32 2 227 74 34

aurelie.bultynck@umicore.com